



ARRÊTÉ DU MAIRE

AR202600309_06

OBJET : Nomination des membres des bureaux de vote pour le premier tour des élections municipales du 15 mars 2026

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

*VU le Code électoral, notamment ses articles L. 16, R. 40 à R. 44 et R. 273-1 ;
VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 portant convocation des électeurs pour le premier tour des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;
VU l'arrêté préfectoral du n°38-2019-05-13-015 du 13 mai 2019 fixant la répartition des électeurs en bureaux de vote sur le territoire de la commune ;
VU les listes de candidats déposées auprès de la préfecture ;
VU les communications des candidats en date du 02/03/2026 désignant leurs assesseurs ;*

A R R E T E

Article 1 :

Les bureaux de vote pour le premier tour des élections municipales du dimanche 15 mars 2026 sont constitués comme suit, conformément à l'ordre de priorité prévu par l'article R. 43 du Code électoral :

Bureau de vote n° 1 : salle du Conseil municipal,

Mairie de Poisat, 2 place Georges Brassens, POISAT

	Nom	Prénom	Qualité
Président	BUSTOS	Ludovic	Maire
Vice-Président	GABREL	Grégory	4e Adjoint
Assesseur titulaire	FANTON	Hervé	2e Adjoint
Assesseur suppléant	HOLLENDER	Florent	Conseiller municipal délégué
Assesseur suppléant	GABREL	Oscar	Électeur
Assesseur suppléant	ROSTAING	Julie	Électrice
Assesseur titulaire	VIANDE	Romuald	Conseiller municipal délégué

Assesseur suppléant	BRUN épouse NOTTAT	Moragne	Électrice
Assesseur suppléant	CHAROSSE	Manuel	Électeur
Assesseur suppléant	DOLQUES	Guillaume	Électeur
Secrétaire	CORRAO épouse MARTINÈSE	Sandra	Secrétaire

Bureau de vote n° 2 : Espace culturel Léo Lagrange,

Mairie de Poisat, 2 place Georges Brassens, POISAT

	Nom	Prénom	Qualité
Présidente	MOUTRILLE épouse HÈNON	Marie-Pierre	Conseillère municipale déléguée
Vice-Président	FREVOL	Frédéric	Conseiller municipal
Assesseur titulaire	CATERINO	Nathalie	Conseillère municipale déléguée
Assesseur suppléant	DIGENNARO	Jean-Philippe	Conseiller municipal délégué
Assesseur suppléant	MINARD	Jean-Louis	Électeur
Assesseur titulaire	TORNATORE	Patrice	Conseiller municipal délégué
Assesseur suppléant	ABDICHE	Zohra	1re Adjointe
Assesseur suppléant	GARCIN épouse MENDUNI	Sandrine	Conseillère municipale déléguée
Assesseur suppléant	LAPRAY épouse PIGEON	Isabelle	3e Adjointe
Secrétaire	MARTINÈSE	Paul	Électeur

Les assesseurs suppléants sont désignés dans le même ordre et seront appelés en cas d'absence. En cas d'empêchement du président, celui-ci est remplacé par son suppléant désigné ou, à défaut, par l'assesseur le plus âgé.

Article 2 : Les bureaux de vote ouvriront à 8 heures et fermeront à 18 heures, sauf décision contraire fixée par arrêté complémentaire. Le dépouillement commencera immédiatement après la clôture.

Article 3 : Madame le directrice Générale des Services, Noémie REYNAUD est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- Notifié aux membres désignés ;
- Transmis au Préfet de l'Isère ;
- Affiché en mairie et aux lieux de vote ;
- Communiqué aux candidats et délégués de liste.

Poisat, le 9 mars 2026

Le Maire, Ludovic BUSTOS



Le présent arrêté est susceptible d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.